

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que :

Le Conseil de cette municipalité, à une séance extraordinaire tenue le 12 janvier 2026, a adopté le règlement portant le numéro 04-26 dont l'objet est le suivant :

« Code d'éthique pour les employés municipaux d'Hébertville »

LES BUTS DU CODES SONT LES SUIVANTS :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui contribuent à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité.
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans les méthodes de travail des employés et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre.
- 3) Prévenir les conflits et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement.
- 4) Assurer leur collaboration à l'application des mesures de contrôle aux manquements éthiques.

Ce règlement sera adopté à la séance ordinaire du conseil provisoire municipal du 2 février 2026.

Les personnes désireuses d'en prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière aux heures normales de bureau, soit :

Du lundi au jeudi de 7 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 7 h 30 à 12 h 00

DONNÉ À SAINT-BRUNO, CE 14^{ième} JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX.



Rachel Bourget, dg
Greffière-trésorière